

Mairie de La Chapelle-sur-Erdre

Accueils Péricolaires
Groupe scolaire
Robert Doisneau

PROJET PEDAGOGIQUE 2015 – 2016



Mme GARNIER Béatrice
Directrice APS

SOMMAIRE

Le contexte	3
Le champ d'actions	4
Les objectifs pédagogiques	6
Les moyens	8
Une journée type	10
L'évaluation	11

LE CONTEXTE :

Dans le cadre de la réforme nationale des rythmes scolaires, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre a décidé de mettre en œuvre les changements d'organisation dès la rentrée 2013. De ce fait, le Projet Éducatif Local, en place depuis plusieurs années, a servi de base à la mise en œuvre d'un Projet Éducatif de Territoire, signé avec l'ensemble des partenaires du parcours éducatif en octobre 2013.

Ce PedT ayant pour objectif majeur la mise en œuvre des temps d'apprentissage sur les périodes durant les enfants sont les plus attentifs, le cadre du projet pédagogique de l'accueil périscolaire nous conduit à privilégier les temps ludiques et de tranquillité.

Le groupe scolaire R. Doisneau se situe au sud de la commune dans un quartier pavillonnaire. Au sein de ce groupe scolaire, l'accueil périscolaire est très fréquenté. Ces familles logent dans un environnement proche car peu d'enfants rentrent en car scolaire, moins de 10 par jour.

Ainsi, les enfants attendent le retour des parents, avec quelques fois une amplitude importante de présence dans les locaux de l'école.

Un projet de réhabilitation est à l'étude pour reconstruire la maternelle, rénover l'élémentaire et créer des locaux pour un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École).

LE CHAMP D'ACTION :

Le groupe scolaire R.Doisneau se situe : Bd du Gesvres 44240 La Chapelle-sur-Erdre.

1. Le public visé

Effectif de l'école maternelle : 147 enfants (septembre 2015)

Effectif de l'école élémentaire : 305 enfants dont 12 CLIS (septembre 2015)

L'accueil périscolaire accueille les enfants, scolarisés sur l'école Robert Doisneau, dont les deux parents travaillent et résident à La Chapelle-sur-Erdre.

En maternelle (3 à 5 ans), moyennes journalières : 30 à 35 enfants le matin et 50 à 60 le soir.

En élémentaire (6 à 11 ans), moyennes journalières : 55 à 60 enfants le matin et 80 à 90 le soir.

2. Les horaires de fonctionnement

Pour le matin :

7h30 à 9h00 avec relais à 8h50 avec les enseignants.

Pour le soir :

16h15 à 16h45 : Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

16h45 à 18h30 : Accueil Périscolaire

16h15 à 17h15 : Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) sous la responsabilité des enseignants.

L'accueil des enfants se fait de manière regroupée (élémentaires et maternelles) de 7H30 à 8H00 et de 18H15 à 18H30. Le regroupement se fait dans les locaux de l'accueil périscolaire des maternelles.

3. Fonctionnement de l'équipe :

L'animation des équipes d'accueils périscolaires est assurée par une équipe composée de :

	Prénom / NOM	FONCTION	QUALIFICATIONS	
APS R. DOISNEAU				
	Béatrice GARNIER	Directeur	BAFD et BAFA	
MA T	Martine HELINE	Animateur	BAFA	
	Clotilde FERREC	Animateur	BAFA	
	Pierre CHAFI	Animateur	BAFA	
	soutiens pédagogiques tous les soirs Catherine DROUAUD 2 ATSEM		Sans CAP petite enfance	
	Marie-France RIOT	Animateur	BAFA par équivalence	
EL E	Enora NEDELEC	Animateur	BAFA	
	Soumia BARTEAU	Animateur	BAFA	
	Sandra CORMIER	Animateur	BAFA par équivalence	
	5 soutiens pédagogiques tous les soirs Catherine CLERO Christine MICHAUT Vanessa LE ROUX Sylvie JOUSSE Erwan GABETTE-FOREL		Sans Sans Sans Sans BAFA	
	Remplaçantes mobiles			

La coordination des équipes des différents groupes scolaires est assurée par un coordinateur Olivier Marchand, afin de permettre la mise en cohérence du Projet Éducatif De Territoire (PEdT).

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

La concertation au sein des équipes a permis de sortir des objectifs pédagogiques répondant aux 3 axes du projet éducatif de territoire.

Axe 1 : « Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien »

1/ Développer l'autonomie des enfants

- ↪ Aménager les espaces pour qu'ils s'approprient les lieux.
- ↪ Mettre en place des outils pour faciliter leur autonomie.
- ↪ Rendre l'enfant acteur de son temps de loisir en lui donnant le choix de ses activités.
- ↪ Respecter le droit de « ne rien faire »

2/ Sensibiliser les enfants au savoir-vivre, et au « vivre ensemble »

- ↪ Élaborer des règles de vie commune avec l'école ainsi qu'une échelle de sanctions connus de tous.
- ↪ Apprendre la vie en collectivité : respecter les autres, partager, écouter, communiquer etc...
- ↪ Encourager la mixité des classes sur des temps ludiques.
- ↪ Sensibiliser les enfants au handicap à travers des temps forts, pour qu'ils aient une démarche plus citoyenne envers les personnes porteuses de handicap.
- ↪ Mettre en place des outils et des activités sur le développement durable pour qu'ils en prennent conscience.

3/ Favoriser les temps d'échange et de participation des enfants pour prendre en compte la parole de l'enfant

- ↪ Poursuivre le goûter philo pour amener les enfants à développer leur sens critique.
- ↪ Continuer les conseils d'enfants en commun avec l'école.
- ↪ Participer à l'élaboration d'une émission de radio FMR.
- ↪ Amener les enfants à discuter, échanger et écouter sur des temps informels.
- ↪ Demander l'avis des enfants à travers des sondages, des votes ou des jeux participatifs

4/ Développer leur imagination et leur créativité

- ↪ Aménager les lieux pour qu'ils puissent laisser libre choix à leur imaginaire.
- ↪ Proposer des activités riches et variées afin de les laisser s'exprimer.
- ↪ Encourager les enfants à découvrir une activité
- ↪ Communiquer oralement et par affiche sur les activités proposées

Axe 2 « Considérer l'enfant, le jeune, dans sa globalité avec ses spécificités, et tendre à respecter son rythme »

1/Respecter le rythme de chaque enfant

- ↪ Aménager les coins activités et le coin coccooning.
- ↪ Respecter le droit de « ne rien faire »
- ↪ Mettre en place des activités divers et variés.

2/ Adapter l'activité à tous les âges et la rendre accessible à travers l'entraide.

- ↪ Développer l'entraide entre les grands et les petits à travers la menée d'activités ou de projets.
- ↪ Faciliter l'intégration des futures CP en élémentaire.

Axe 3 « Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative »

1/ Valoriser les compétences et la connaissance de chacun, grâce à la diversité des activités proposées

- ↪ Communiquer sur les activités proposées par les associations ou des intervenants municipaux.
- ↪ Mettre en place un parcours éducatif afin que l'enfant puisse découvrir des activités sportives et culturelles.

2/ Mener des projets en commun avec l'école.

- ↪ Instaurer les règles de vie commune en conseil d'enfants avec l'école.
- ↪ Créer des animations pour la fête de l'école.
- ↪ Continuer d'améliorer la communication entre co-éducateurs.
- ↪ Intégrer les enfants dans la réhabilitation de l'école, En menant un projet commun avec les enseignants afin de mettre en place des activités complémentaires et ludiques.

LES MOYENS :

Les réunions :

Afin de répondre au mieux à ces objectifs, les animateurs disposent de plusieurs temps de concertation et de préparation appelés Réunions de coordination.

Elles sont mises en place afin d'élaborer le programme d'activités des 15 jours à venir et de faire les bilans et les évaluations des périodes passées. Nos équipes disposent de deux heures trente par quinzaine, planifiées au gré des disponibilités.

Pour améliorer la communication au sein des équipes mais aussi entre elles, le directeur APS du groupe scolaire fait le relais auprès du coordinateur de la ville.

=> Des réunions de régulation et de bilan sont mises en place entre les directeurs APS et le coordinateur : **10h** par année par directeur.

=> Des temps de concertation et de bilan sont mis en place par groupe scolaire entre le directeur APS et les animateurs : **10h** par année.

=> Trois réunions communes à l'ensemble des équipes sont mises en place, une à la rentrée de septembre, une en décembre pour faire un bilan du 1^{er} trimestre et une en juin pour faire le bilan global de l'année.

Des temps de formation interne sont organisés afin de favoriser les échanges de compétences entre animateurs et que chacun puisse enrichir son panel d'activités.

Les locaux et matériels :

→ A.P.S R. Doisneau élémentaire : Deux salles spécifiques sont attribuées à l'accueil périscolaire et la cour de l'espace J. Demy. Les salles Baie des Anges et Lola B de l'espace J. Demy sont également utilisées.

→ A.P.S R. Doisneau Maternelle – Deux salles, situées dans l'espace J. Demy sont attribuées à l'accueil périscolaire ainsi que la cour en partage avec l'élémentaire.

Par ailleurs, le service Vie Scolaire dispose de moyens en matériels pédagogiques qui pourront être complétés (si besoin).

* Une malle musique.

* Une malle jonglage.

* Une malle « goûter Philo »

* Du matériel informatique avec logiciel de traitement de photos.

* Une source documentaire de fichiers de jeux et d'activités.



Des livres peuvent aussi être empruntés à la bibliothèque municipale.



Le budget :

Les budgets sont les suivants (*budgets définis pour l'année civile 2016*) :

Fonctionnement : **en maternelle 1490 €** et **en élémentaire 1990 €**,

Cela inclut les budgets d'accueil, de regroupement, d'interclasse et d'alimentation pour les goûters.

Tous les moyens disponibles permettent de proposer, chaque jour, lors de l'accueil des enfants : une activité manuelle, une activité physique, des jeux libres, un coin lecture-devoirs. Les enfants choisissent selon leurs envies.

UNE JOURNEE TYPE

APS maternelle:

Le matin :

7h30-8h : regroupement en APS maternelle.

8h-8h50 : Les enfants sont en activités libres et ils investissent les différents espaces (dînette, déguisement, constructions, voiture, dessins, coin calme, livres, jeux de société, etc...) afin de démarrer leur journée tranquillement.

Les enfants sont accompagnés dans leur classe par un animateur référent qui passe les informations aux ATSEM

Le midi :

12h-12h45 : 1er service à table pour 2 classes et demi (les petites et moyennes sections) encadrés par 2 ATSEM et 2 agents de la ville.

Jeux de cour pour les 2 classes et demi (moyennes et grandes sections) encadrés par 3 animateurs et un agent de la ville.

12h45-13h30 : _ Sieste pour les petites sections et certains moyens

_ 2ème service à table pour les moyennes et grandes sections encadrés par 3 animateurs et un agent de la ville.

Le soir :

16h15 à 16h45 : TAP : Les enfants sont répartis en 2 groupes :

1/ Les enfants qui partent à 16h45 avec leurs parents. Ils sont encadrés par petits groupes par les Atsems et un soutien pédagogique. On leur propose des petites activités intérieures ou des jeux extérieurs.

2/ L'autre groupe est composé des enfants inscrits à l'APS. Ils sont pris en charge par les animateurs et conduits dans les locaux de l'accueil périscolaire.

APS élémentaire :

Le matin :

7h30-8h : regroupement en APS maternelle, encadrés par 2 animateurs.

8h-8h50 : activités libres, encadrés par 4 animateurs.

Le midi :

12h-13h50 :- Repas au self par classes échelonnées suivant le roulement, encadrés par 3 animateurs.

- Jeux libres dans la cour ou les salles APS, encadrés par 5 animateurs.

13h35-13h50 : ouverture des portails pour les enfants qui mangent à la maison

Le soir :

16h15-16h45 TAP 4 animateurs et 4 soutiens pédagogiques

16h45-17h goûter au self

17h -18h15 Les enfants s'approprient les différents espaces :

- ↑ Les salles APS sur les coins autonomes (dessins, constructions, lecture, jeux de société).encadrés par 2 animateurs.
- ↑ Le coin atelier avec une activité proposée par un animateur ou la menée d'un projet avec les enfants.encadrés par 1 animateur.
- ↑ Le coin devoirs pour les leçons surveillées par 1 animateur.
- ↑ La cour J. Demy pour un grand jeu encadré par 1 animateur, et jeux libres.

16h45-17h45 Activités proposées avec intervenants extérieurs :

Radio, tennis de table, codage informatique, roller, relaxation, danse, club nature, club science, sont proposés aux enfants.

L'EVALUATION :

L'évaluation a lieu tout au long de l'année scolaire lors de bilans intermédiaires au sein de chaque équipe et par groupe scolaire.

Les critères d'évaluation comprennent :

1. L'évaluation quantitative :

- ↪ Fiches de présence journalière.
- ↪ Statistiques annuelles (compte rendu des inscriptions et comparatif N-1).
- ↪ Critères d'évaluation des fiches de travail.

2. L'évaluation qualitative :

- ↪ Satisfaction des enfants sur le programme (comportement des enfants sur les activités, instants privilégiés de discussion et note des ressentis).
- ↪ Satisfaction des parents (échanges lors de l'accueil des familles le matin et le soir).
- ↪ Critères d'évaluation des fiches de travail.
- ↪ Réunions bilan selon les critères suivants :
 - **La communication** : dans l'équipe d'animation, entre l'équipe et le service Vie Scolaire, entre l'équipe et les familles, entre l'équipe et le coordinateur, entre l'équipe et les directeurs, entre le coordinateur et les directeurs, entre l'équipe et les enfants, entre l'équipe et les enseignants
 - **Le projet pédagogique** : le respect des objectifs, sa compréhension.
 - **Les activités** : les réunions, la préparation, le matériel, les temps d'accueil, les projets d'activités, les locaux.
 - **L'organisation** : les horaires, le respect du rythme de vie des enfants, la répartition des tâches dans l'équipe.
 - **La sécurité** : les règles de vie, les pharmacies, la responsabilité de l'équipe.
 - **La comptabilité** : le respect du budget.